



## Communication n°9

«Le canton de Vaud accouche dans la douleur de quelques maigres mesures fiscales. Mais il annonce refuser aux entreprises ce qu'il se permet pourtant.

Contrairement à certains cantons (et pas seulement le Valais), le fisc vaudois n'envisage pas de soutenir les sociétés en les autorisant à constituer des provisions sur 2019 pour faire face aux conséquences de la pandémie puis à les dissoudre sur l'exercice 2020. EXPERT Suisse ne déconseille d'ailleurs absolument pas cette manière de faire.

Parallèlement, l'Etat de Vaud annonce hier, lors de la présentation des comptes 2019, une provision de 403 millions de francs pour des mesures liées au COVID-19. Il a donc constitué sur l'exercice de l'année passée des provisions qu'il utilise cette année. Exactement ce qu'il ne veut pas accorder aux entreprises.

Quant à l'utilisation judicieuse et efficace de ces 403 millions de francs pour des mesures liées au COVID-19, il reste bien du travail à faire.»

**Christophe Reymond,**

Directeur général du Centre Patronal, 8 avril 2020